

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE
BEZIERS

CANTON
PEZENAS

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



COMMUNE DE NEZIGNAN L'EVÊQUE

1 rue du 4 Septembre 34120 NEZIGNAN L'EVÊQUE

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 janvier 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le 05/01/2017 à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Edgar SICARD, Maire.

Etaient présents : M. Edgar SICARD, Mme Nathalie ROLLAND, M Alain RYAUX, Mme Jocelyne BALDY, M. Charles FAURE, M. Jacques MARTI, Mme Nicole RESSEGUIER, Mme Magali COMBES, M. Jean-Louis CANTAGRILL, Mme Elodie MISEREY, M. Gérard MARTINEZ, Mme Josépha BERTOLINO, Mme Joséphine SALMERON, M. Kévin DUCROT, Madame TUR Sandrine, Mme Marie-France DESSENOIX, Madame TOUDON-MIQUEL Sylvie

Absents : M. Pierre PALLARES

Procurations : M. Olivier SCHUTT à Madame Nathalie ROLLAND

La séance est ouverte par l'approbation du Procès-verbal de la dernière séance. Les membres du Conseil Municipal, n'ayant pas de remarque à formuler, l'approuvent à l'unanimité.

Point N°1 : Election d'un conseiller supplémentaire au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

Conformément à l'arrêté préfectoral n°2016-I-1262 en date du 1er Décembre 2016, fixant la composition de l'organe délibérant de la C.A. Hérault Méditerranée, selon l'accord local adopté dans les conditions de majorité requises par les communes membres.

En application de l'Article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection du deuxième conseiller communautaire de la commune de Nézignan l'Évêque à la majorité parmi les membres du conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les conseillers municipaux ont accepté de procéder à l'élection à main levée du conseiller communautaire supplémentaire devant siéger au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Monsieur RYAUX se porte candidat.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des voix « *POUR* » :

- **DESIGNENT** Monsieur Alain RYAux en tant que second conseiller communautaire de la Commune de Nézignan l'Evêque.

- **POUR : 16**

ABSTENTION : 2

CONTRE : 0

Point N°2 : Attribution du marché - Réfection en enrobé – Rue des Oliviers –

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réfection en enrobé de la rue des Oliviers consistant en :

- Installer, signaler et protéger le chantier, préparer le terrain (repérage et implantation),
- Décaisser les bords de chaussée, mettre à la côte des regards, des bouches à clefs et des chambres télécom,
- Refaire un enrobé sur 6 cm d'épaisseur sur la totalité de la surface,
- Marquer la signalisation horizontale

Une consultation a été organisée afin de retenir l'entreprise prestataire.

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 8 avril 2014 a donné délégation au Maire pour, notamment, « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée, lorsque les crédits sont prévus au budget ».

En vertu de cette délégation, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, c'est l'offre de la société Eiffage pour un montant de 48 728 € HT qui a été retenue.

Les membres du Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRENNENT ACTE** de l'entreprise retenue dans le cadre du marché pour la réfection de la rue des Oliviers.

Point N°3 : Demande de Dotation Voirie et Patrimoine CD34 – Rue des Oliviers –

Monsieur le Maire informe qu'il convient de demander la notification d'attribution de la dotation Voirie et Patrimoine auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour le dossier suivant :

Réfection en enrobé de la rue des Oliviers

Descriptif technique des travaux :

- Préparer le terrain (repérage et implantation)
- Décaisser les bords de chaussée, mise à la côte des regards, bouches à clefs et chambres télécom
- Refaire un enrobé sur 6 cm d'épaisseur sur la totalité de la surface
- Marquer la signalisation horizontale
- Installer, signaler et protéger le chantier

Coût des travaux

Le montant total des travaux est de 48 728 € HT soit 58 473,60 € TTC

Plan de financement :

Subvention CD 34	19 300 €
Financement sur fonds propres	39 173,60 €

Entendu l'exposé de M. le Maire les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à effectuer la demande de subventions auprès du conseil Départemental de l'Hérault pour le dossier exposé ci-dessus.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h.

Les membres du Conseil Municipal

Monsieur le Maire

Edgar SICARD

